

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00273 Numéro SIREN : 812 144 103 Nom ou dénomination : YELLOW FITNESS TROYES

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt 4194

Greffe du tribunal de commerce de TROYES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/4194

Déposant :

Nom/dénomination : YELLOW FITNESS TROYES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 812 144 103

N° gestion : 2015 B 00273

①

BILAN — ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **YELLOW FITNESS TROYES** Duree de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **4 BD DE L'OUEST 10600 LA CHARRETE-LUC** Duree de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **812144103000144** Néant ☐ *

2015 0273 (2019/4194)

9 SEP. 2019

Exercice N des le, **31/12/2017**

		Brut	Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé (I)		AA		3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 056
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	39 751
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	422 889
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
ACTIF CIRCULANT	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	15 709
	TOTAL (II)	BJ	BK	500 404
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	1 569
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	46 853
	Autres créances (3)	BZ	CA	54 224
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	20 846
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	52 887
	TOTAL (III)	CJ	CK	176 380
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	676 784
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

obligatoire (article 53 A
de général des impôts)

Désignation de l'entreprise

YELLOW FITNESS TROYES

Néant ☐

Exercice N

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 85 000...)	DA	85 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	8 500
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	4 636
Report à nouveau	DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 838
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL	127 975
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	367 876
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 686
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 682
Dettes fiscales et sociales	DY	48 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	16 000
Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	548 809
(V)	ED	
Ecart de conversion passif *	EE	676 784
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
Écart de réévaluation libre	1D	
Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	259 734
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RC



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Jaune obligatoire (article 53 A
Code général des impôts).

Nom de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES		Néant ☐ *							
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
	Ventes de marchandises *	FA	10 241	FB		FC	10 241		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	844 668	FH		FI	844 668		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	854 909	FK		FL	854 909		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 326		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	856 235		
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 006		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 569)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 937		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	350 301		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	32 003		
	Salaires et traitements *					FY	177 128		
	Charges sociales (10)					FZ	58 077		
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	50 910		
						GB			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	43 660		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	730 453		
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	125 782	
en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 848	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	7 848	
	- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(7 848)
	- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	117 934

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

D C



[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SID 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise YELLOW FITNESS TROYESNéant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	84 058	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	84 058	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(84 058)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 038	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	856 235	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	826 397	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	29 838	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	62 790	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	43 577	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	REP ABANDON DE COMPTE COURANT CRMF	84 058		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



R.C.

Désignation de l'entreprise										Néant ☐ *									
CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD	35 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains											KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9							KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1							KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2							KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3							KS	27 003	KT		KU	24 416			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV	447 951	KW		KX	57 823			
		Matériel de transport *									KY		KZ		LA				
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	4 496	LC		LD	4 311			
		Emballages récupérables et divers *									LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ				
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes									LK		LL		LM				
		TOTAL III									LN	479 450	LO		LP	86 549			
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières										1T	15 683	1U		1V	26				
TOTAL IV										LQ	15 683	LR		LS	26				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)											OG	530 133	OH		OJ	86 575			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
												par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
												1		2		3		4	
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO		LV		LW	35 000	1X	35 000
	Terrains											IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions									IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK	51 419	ML	51 419	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers									IU		MM		MN	505 773	MO	505 773	
		Matériel de transport									IV		MP		MQ		MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier									IW		MS		MT	8 807	MU	8 807	
		Emballages récupérables et divers *									IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III									IY		NG		NH	565 999	NI	565 999	
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	15 709	2G	15 709		
TOTAL IV										I3		NJ		NK	15 709	2H	15 709		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)											I4		ØK		ØL	616 708	ØM	616 708	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYESNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018



RC

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise YELLOW FITNESS TROYESNéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	7 944	PF	5 000	PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	5 250	QA	6 418	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	50 662	QE	37 787	QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 537	QM	1 705	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	57 449	QV	45 910	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	65 394	ØP	50 910	ØQ		ØR

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	



Handwritten signature and initials.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **YELLOW FITNESS TROYES**

Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
sur immobilisations	6A		6B		6C		6D	
	6E		6F		6G		6H	
	02		03		04		05	
	9U		9V		9W		9X	
	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		— d'exploitation	UE		UF			
		— financières	UG		UH			
		— exceptionnelles	UJ		UK			

10

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RC



[Signature]

Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2				
		A plus d'un an 3					
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US			
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW			
		15 709		15 709			
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	46 853	46 853			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	DELACTIF CIRCULANT	État et autres collectivités publiques	VM	3 417	3 417		
VB			22 336	22 336			
VN							
VP							
Groupe et associés (2)		VC	19 768	19 768			
RENOIS	(1)	VR	8 704	8 704			
		VS	52 887	52 887			
		VT	169 674	153 965			
		VV	15 709				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
TOTAUX							
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES					
		7Y					
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Z					
Autres emprunts obligataires (1)		VG					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VH	367 876	94 801	271 591		
	à plus d'1 an à l'origine				1 484		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	95 682	95 682			
Personnel et comptes rattachés		8C	8 194	8 194			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 319	24 319			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 824	8 824			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 227	7 227			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	20 686	20 686			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 000		16 000		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	548 809	259 734	287 591		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	94 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 530	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

RC

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		moins part déductible *		à réintégrer :	
de son conjoint							
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	500	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17 4 038	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Intégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8
Intégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I 34 376	
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	
Zone franche urbaine (Art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
						TOTAL II 7 455	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	26 921		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	26 921		



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

YELLOW FITNESS TROYES

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

CICE 2017

7 455



[Signature]

Désignation de l'entreprise YELLOW FITNESS TROYES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 390	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RC

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>YELLOW FITNESS TROYES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB	8 500			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	13 136		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	13 136		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	4 636			
								ZH	13 136		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	257 483	YQ	71 064		
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT	15 232		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	85 781		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	34 564		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	214 724		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	350 301		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	9 599		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	22 404		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	32 003		
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	170 176		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	159 230		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *							ØB	177 202		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	– Numéro de centre de gestion agréé *					XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe					JA					
	Plus-values à 15 %					JK					
	Plus-values à 19 %					JM					
	Groupe: résultat d'ensemble					JD					
	Plus-values à 15 %					JN					
Plus-values à 19 %					JP						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH						
N° SIRET de la société mère du groupe					JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RC



[Signature]

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Table obligatoire (article 53 A
code général des impôts).

Signature de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Année et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	-	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	-	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

PC



Signature

Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a) l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prévue au paragraphe 1

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)**

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYESNéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	❸	❹
❶		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RC



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : YELLOW FITNESS TROYES Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RC

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

8 1 2 1 4 4 1 0 3 0 0 0 1 5

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE

YELLOW FITNESS TROYES

RESSE (voie)

4 BD DE L'OUEST

DE POSTAL

10600

VILLE

LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

850

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau



[Signature]

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018



(1)

Néant ☒ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

RCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

8 1 2 1 4 4 1 0 3 0 0 0 1 5

DOMINATION DE L'ENTREPRISE

YELLOW FITNESS TROYES

ESSE (voie)

4 BD DE L' OUEST

E POSTAL

10600

VILLE

LA CHAPELLE-SAINT-LUC

MBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
ne juridique	Dénomination	% de détention
SIREN (si société établie en France)		
resse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RC



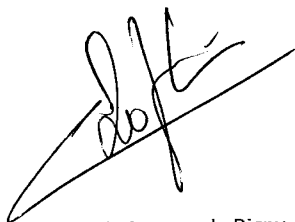
YELLOW FITNESS TROYES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 85 000 EUROS

4, BOULEVARD DE L'OUEST . CENTRE COMMERCIAL – 10 600 LA CHAPELLE SAINT LUC



SAS au capital de 257.700 Euros R.C.S. Créteil B 430 239 749
82, Avenue de Rigny - 94360 Bry-sur-Marne Tél : 01 49 83 87 01 Fax : 01 49 83 87 91 cabinet-hubert@cabinethubert.com

PC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

A l'associée unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YELLOW FITNESS TROYES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société YELLOW FITNESS TROYES à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**SAS YELLOW FITNESS TROYES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

2



RC

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIES UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société YELLOW FITNESS TROYES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

**SAS YELLOW FITNESS TROYES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

3

RC

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

SAS YELLOW FITNESS TROYES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

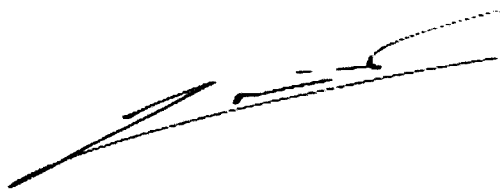
4



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bry-sur-Marne le 14 Juin 2018,

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Gilles HUBERT



Guilhem PRINCÉ

SAS YELLOW FITNESS TROYES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

5

RC

YELLOW FITNESS TROYES

4 BD DE L'OUEST

10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 15/05/2018

AUDIT EN LIGNE

RC



[Signature]

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/05/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				du 01/05/2015 au 31/12/2016 (20 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	35 000	12 944	22 056	3,26	27 056	4,57
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	51 419	11 668	39 751	5,87	21 753	3,67
Autres immobilisations corporelles	514 580	91 691	422 889	62,49	400 248	67,57
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 709		15 709	2,32	15 683	2,65
TOTAL (I)	616 708	116 304	500 404	73,94	464 739	78,46
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 569		1 569	0,23		
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	46 853		46 853	6,92		
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	8 704		8 704	1,29	4 783	0,81
Personnel						
Organismes sociaux	3 417		3 417	0,50	9 236	1,56
Etat, impôts sur les bénéfices	22 336		22 336	3,30	27 462	4,64
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 768		19 768	2,92		
Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	20 846		20 846	3,08	42 308	7,14
Charges constatées d'avance	52 887		52 887	7,81	43 828	7,40
TOTAL (II)	176 380		176 380	26,06	127 617	21,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	793 088	116 304	676 784	100,00	592 357	100,00

AUDIT EN LIGNE

RC



[Signature]

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/05/2018

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (20 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 85 000)	85 000	85 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12,56	14,35
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	8 500	1,26
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 636	0,69
Résultat de l'exercice	29 838	13 136
	4,41	2,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	127 975	98 136
	18,91	16,57
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	367 876	334 406
Emprunts et dettes financières diverses	54,36	56,45
. Divers		
. Associés	20 686	3,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 682	74 300
Dettes fiscales et sociales	14,14	12,54
. Personnel		
. Organismes sociaux	8 194	9 381
. Etat, impôts sur les bénéfices	1,21	1,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 319	46 340
. Etat, obligations cautionnées	3,59	7,82
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 824	7 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1,30	1,27
Autres dettes	7 227	2 687
Instruments de trésorerie	1,07	0,45
Produits constatés d'avance	16 000	19 559
	2,36	3,30
TOTAL(IV)	548 809	494 220
	81,09	83,43
Ecart de conversion passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	676 784	592 357
	100,00	100,00

AUDIT EN LIGNE



R (

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/05/2015 au 31/12/2016 (20 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	10 241		10 241	1,20	14 176	1,65	1 735	20,40		
Production vendue biens										
Production vendue services	844 668		844 668	98,80	844 443	98,35	338 002	66,71		
Chiffres d'Affaires Nets	854 909		854 909	100,00	858 619	100,00	339 738	65,95		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 326	0,16	47	0,01	1 298	N/S		
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)			856 235	100,16	858 666	100,01	341 035	66,19		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 006	1,99	4 646	0,54	14 218	510,04		
Variation de stock (marchandises)			-1 569	-0,17			-1 569	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 937	0,34	2 475	0,29	1 452	97,78		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			350 301	40,98	493 942	57,53	53 936	18,20		
Impôts, taxes et versements assimilés			32 003	3,74	7 606	0,89	27 439	601,26		
Salaires et traitements			177 128	20,72	237 134	27,62	34 848	24,49		
Charges sociales			58 077	6,79	71 080	8,28	15 429	36,18		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			50 910	5,96	65 394	7,62	11 674	29,75		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			43 660	5,11	37 001	4,31	21 459	96,66		
Total des charges d'exploitation (II)			730 453	85,44	919 278	107,06	178 886	32,43		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			125 782	14,71	-60 612	-7,05	162 149	445,87		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 848	0,92	9 424	1,10	2 194	38,80		
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			7 848	0,92	9 424	1,10	2 194	38,80		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 848	-0,91	-9 424	-1,09	-2 194	-38,79		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			117 934	13,79	-70 036	-8,15	159 956	380,65		

AUDIT EN LIGNE

RC

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/05/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/05/2015 au 31/12/2016 (20 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			84 058	9,79	-50 435	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			84 058	9,79	-50 435	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 058	9,83	261	0,03	83 901	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	84 058	9,83	261	0,03	83 901	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-84 058	-9,82	83 796	9,76	-134 336	-267,18
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 038	0,47	624	0,07	3 664	978,63
Total des Produits (I+III+V+VII)	856 235	100,16	942 724	109,80	290 601	51,38
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	826 397	96,66	929 587	108,27	268 645	48,17
RÉSULTAT NET	29 838	3,49	13 136	1,53	21 956	278,57
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	62 790	7,34	89 258	10,40	9 235	17,24
Dont Crédit-bail immobilier						

AUDIT EN LIGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 20 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 676 783,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 29 838,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président de la société.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée s'il existe un risque certain de non recouvrement de la créance.

Le principe de base retenu pour la composition des éléments inscrits en comptabilité est le coût historique.

AUDIT EN LIGNE

RC



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Comptabilisation en compte 645900 pour 7.455 Euros en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

AUDIT EN LIGNE

RC

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 616 708 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	35 000			35 000
Immobilisations corporelles	479 450	86 549		565 999
Immobilisations financières	15 683	26		15 709
TOTAL	530 133	86 575		616 708

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 116 304 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 944	5 000		12 944
Immobilisations corporelles	57 449	45 910		103 359
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	65 394	50 910		116 304

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droits entree reseau franchise	35 000	12 944	22 056	7 ans
Materiel et outillag	51 419	11 668	39 751	5 ans
Inst.agenc.divers	505 773	88 449	417 324	Non amortiss.
Mat.bureau &informat	7 318	3 112	4 206	Non amortiss.
Mobilier	1 489	130	1 359	Non amortiss.
TOTAL	600 999	116 304	484 695	

3.2 - Etat des créances = 169 674 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 709		15 709
Actif circulant & charges d'avance	153 965	153 965	
TOTAL	169 674	153 965	15 709

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 22 320 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	22 320
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	22 320

3.4 - Charges constatées d'avance = 52 887 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUDIT EN LIGNE

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 85 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	850	100,00	85 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	850	100,00	85 000

4.2 - Etat des dettes = 548 809 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	367 876	94 801	271 591	1 484
Dettes financières diverses	20 686	20 686		
Fournisseurs	95 682	95 682		
Dettes fiscales & sociales	48 564	48 564		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 000		16 000	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	548 809	259 734	287 591	1 484

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 24 865 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 248
Dettes fiscales & sociales	18 617
Autres dettes	
TOTAL	24 865

AUDIT EN LIGNE

RC

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 854 909 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	10 241	1,20 %
Prestations de services	768 571	89,90 %
Produits des activités annexes	76 097	8,90 %
TOTAL	854 909	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 038 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	125 782		125 782
Résultat financier	-7 848		-7 848
Résultat exceptionnel	-84 058		-84 058
Participation des salariés			
TOTAL	33 876	4 038	29 838

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les produits des activités annexes correspondent essentiellement à des prestations de services.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Le résultat exceptionnel est composé de 84.057,79 Euros de charges exceptionnelles au titre de la reprise des abandons de comptes courants avec clause de retour à meilleure fortune consentis sur l'exercice précédent :

- par la SARL YELLOW HOLDING pour la somme de 65.308,70 Euros
- par M. ROPTIN Cédric pour la somme de 18.749,09 Euros

Les conditions de retour à meilleur fortune ont été respectées sur cet exercice.

Il ne reste aucune clause de retour à meilleure fortune à constater dans les exercices futurs.

AUDIT EN LIGNE

RC

ANNEXE

période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 500

6.3 - Autres informations complémentaires

Opérations avec les parties liées.

En 2017, 18.600 ont été facturés par YELLOW FITNESS TROYES à YELLOW FITNESS BLOIS du fait de la mise à disposition de personnel.

AUDIT EN LIGNE

RC

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 22 320 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	22 320
Clients fact. a etab(418100)	22 320
TOTAL	22 320

8.2 - Charges constatées d'avance = 52 887 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	52 887
TOTAL	52 887

8.3 - Charges à payer = 24 865 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 248
Fournis.fact.non par(408100)	6 248
Dettes fiscales et sociales :	18 617
Conges a payer(428200)	8 194
Org.soc. ch/conges a(438200)	3 196
Etat autres ch. a pa(448600)	7 227
TOTAL	24 865

AUDIT EN LIGNE

RC

Société YELLOW FITNESS TROYES
Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 85.000 Euros
Siège social : 4 boulevard de l'Ouest Centre
Centre Commercial 10 600 La Chapelle-Saint-Luc
Immatriculée sous le n° 812 144 103 RCS TROYES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 Juin 2018

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la réglementation applicable et à nos statuts, afin de vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, entendre le présent rapport et les rapports du Commissaire aux Comptes, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Résumé de l'Activité de la société durant l'exercice

Cet exercice a une durée de 12 mois contre 20 mois pour l'exercice précédent.

- Activité de la société durant l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 854.909 € contre 858.619€ pour l'exercice précédent, soit une progression de +66% ramenée à 12 mois.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 856.235€ contre 858.666€ pour l'exercice N-1. L'accroissement est également de +66% ramenée à 12 mois liée à l'augmentation de chiffre d'affaires.

Les achats de marchandises destinés à la vente se sont élevés à 18.374 € contre 7.121€ pour l'exercice N-1.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 350.301 € contre 493.942 € pour l'exercice N-1 en progression de +18% ramenée à 12 mois.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 32.003 € contre 7.606 € pour l'exercice précédent.

1

RC

Le montant des rémunérations s'élève à 177.128 € et le montant des cotisations sociales et avantages sociaux à 58.077€ contre un montant de 237.134 € et 71.080 € pour l'exercice précédent.

La dotation aux amortissements et aux provisions s'élève à 50.910 € contre 65.394 € pour l'exercice 2015-2016.

Les autres charges sont de 43.660 € contre 37.001 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces détails indiqués ci-dessus le total de charges d'exploitation s'élève à 730.453 € euros, générant un résultat d'exploitation bénéficiaire de 125.782 € euros contre un résultat d'exploitation de déficitaire de 60.627 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort en déficit de -7.848 € contre un déficit de -9.424 € pour l'exercice précédent.

Après un résultat exceptionnel à -84.058 € lié à une reprise d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, et en tenant compte d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 4.038 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le résultat se traduit par un bénéfice de +29.838 € contre un bénéfice de +13.136 € pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont de 127.975 € pour un total de dettes de 548.809 €.

- **Evénements marquants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous vous signalons que depuis la date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est intervenu.

- **Perspectives d'avenir**

Nous escomptons sur l'exercice en cours augmenté notre chiffre d'affaires tout en maîtrisant l'évolution de nos charges de structure afin de conserver un résultat d'exploitation bénéficiaire.

II – PRESENTATION DES COMPTES

Méthodes de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Examen du bilan

A l'actif on peut noter les éléments suivants (en Euros) :

	<u>2017 (12 mois)</u>	<u>2016 (20 mois)</u>
ACTIF IMMOBILISE		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	22.056	27.056
- Immobilisations financières	462.640	422.001
	15.709	15.683
ACTIF CIRCULANT		
- Stocks	1.569	
- Avances et acomptes versés sur commandes		
- Créances	46.853	
- Autres créances	54.225	41.482
- Valeurs mobilières de placement		
- Disponibilités	20.846	42.308
- Charges constatées d'avance	52.887	43.828
- Ecart conversion actif		
TOTAL	676 784	592 358

Au passif, les éléments sont les suivants (en Euros) :

	<u>2017 (12 mois)</u>	<u>2016 (20 mois)</u>
Capitaux propres	127 975	98 121
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques & Charges	-	-
Dettes	548 809	494 220
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion	-	-
TOTAL	676 784	592 358

Examen du compte de résultat

On peut relever les principaux éléments suivants (en Euros) :

	2017 (12 mois)	2016 (20 mois)
. Produits d'exploitation	856.235	858.666
. Charges d'exploitation	730.453	919.293
. Résultat d'exploitation	125.782	-60 627
. Résultat financier	-7.848	9.424
. Résultat exceptionnel	-	-
. Impôts sur les bénéfices	4 038	624
. Résultat comptable	29 838	13 121

III - AUTRES INFORMATIONS

Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il y a eu des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette des impôts sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code pour un montant de 500€.

Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a engagé aucune dépense de cette nature.

Situation financière et délai de paiement

Le tableau ci-dessus indique l'évolution des capitaux propres et dettes :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	127.975 €	98.121 €
Dettes	548.809 €	494.236 €

Nous vous rappelons que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent fournir dans le rapport annuel de gestion « la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance » (C. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

En conséquence, nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 al. 1 du Code de commerce que les délais de paiement de nos fournisseurs sont les suivants :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées													
Montant total des factures concernées (TTC)	19 360 €	29 040 €	0 €	32 331 €	80 730 €		24 531 €					24 531 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT)	0,46%	0,70%	0,00%	0,73%	18,89%								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							100,00%						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues (TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (30 jours) - Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : (30 jours) - Délais légaux (30 jours)						

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le président propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à +29.838,17 € Euros à affecter de la façon suivante :

- en « Dividendes » à hauteur de 20.000,00 Euros
- en « Report à Nouveau » à hauteur de 9.838,17 Euros

Total du résultat affecté 29.838,17 Euros

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous signalons de prendre acte des dividendes distribués depuis les 3 derniers exercices de la société :

Exercice	Dividendes
2016	Néant

V - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé ;

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de +29.838,17 €, nous vous demanderons de l'affecter conformément à notre proposition.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, vous aurez ensuite, dans une troisième résolution, à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

Nous demanderons dans une quatrième résolution, de donner quitus pour la gestion durant cet exercice au Président.

Enfin, il vous sera demandé lors d'une cinquième et dernière résolution, de donner tous pouvoirs afin d'effectuer toutes formalités requises.

J'espère que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

Le Président



FITNESS PARK
YELLOW FITNESS TROYES SAS
C.Cial Carrefour L'Escapade
4, Boulevard de l'Ouest
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
RCS TROYES 812 144 103 00015

RC

Société YELLOW FITNESS TROYES
Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de
85.000 Euros

Siège social : 4 boulevard de l'Ouest Centre
Centre Commercial 10 600 La Chapelle-Saint-Luc

Immatriculée sous le n° 812 144 103 RCS TROYES

Assemblée générale ordinaire du 29.06.2018

Exercice clos le 31.12.2017

Résultat de l'exercice	29.838,17 Euros
Report à nouveau antérieur	<u>0 Euros</u>
Total à affecter	29.838,17 Euros

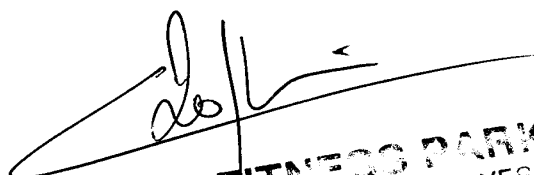
Projet d'affectation du résultat de l'exercice

- en « Dividendes » à hauteur de	20.000,00 Euros
- en « Report à Nouveau » à hauteur de	<u>9.838,17 Euros</u>
Total du résultat affecté	29.838,17 Euros

Résolution d'affectation du résultat votée

- en « Dividendes » à hauteur de	20.000,00 Euros
- en « Report à Nouveau » à hauteur de	<u>9.838,17 Euros</u>
Total du résultat affecté	29.838,17 Euros

Certifié conforme
Le Président


FITNESS PARK
YELLOW FITNESS TROYES SAS
C.Cial Carrefour L'Escapade
4, Boulevard de l'Ouest
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
RCS TROYES 812 144 103 00015